

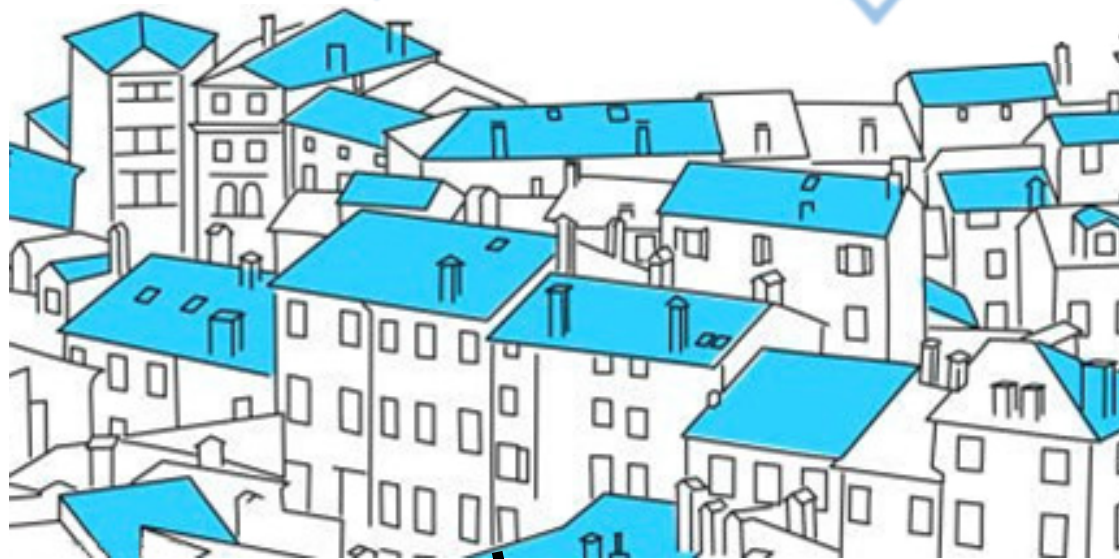
**VOUS AVEZ  
UNE IDÉE, UN PROJET ?**

**LE FONDS DE  
PARTICIPATION  
DES HABITANTS**

**VOUS AIDE !**

**Faire  
ensemble**

**Envie de se  
rencontrer**



# VOUS SOUHAITEZ ORGANISER UNE ANIMATION DANS VOTRE QUARTIER ?

LE FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS PEUT VOUS ACCOMPAGNER  
ET VOUS AIDER FINANCIÈREMENT.

## POUR QUEL PROJET ?

Les projets doivent :

- être portés par au moins 3 d'habitants de Saint Michel, du Centre-ville ou de Saint Joseph / la Marguerite ou par une association de quartier composées de bénévoles,
- contribuer à améliorer la convivialité, la solidarité et les échanges entre les habitants,
- améliorer le cadre de vie des quartiers.

## QUELLES DÉMARCHES ?

- remplir une fiche projet, disponible sur le site internet de la ville ou auprès de la MJC, de la Maison Bonhomme, de la Mission Locale ou du CCAS, et la retourner par mail,
- présenter votre projet lors d'une réunion du Comité de validation. Ce comité est composé d'habitants et d'élus de la commune.

Le règlement complet est disponible sur le site : [apt.fr](http://apt.fr)

**INFO / 06 19 03 87 62**  
[contrat.ville@apt.fr](mailto:contrat.ville@apt.fr)



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**